

**DEC110482DR06**

***Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n°5584.***

**Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11080INSMI du 05 février 2011 portant nomination de Monsieur Luis PARIS aux fonctions de directeur de l'UMR n° 5584 intitulée « Institut de Mathématiques de Bourgogne », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Christian KLEIN, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence de Monsieur Christian KLEIN, délégation est donnée à Monsieur Jean-Baptiste CAILLAU, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Luis PARIS

Directeur de l'UMR 5584